



Les paiements en tant que souscrit

Par **Aorn**, le **27/02/2017** à **15:33**

Bonjour tout le monde, je voulais souscrire un contrat auprès d'une société dans laquelle je travaille. Mais avant de le faire, je me demandais si les futurs ordres de paiement pouvaient être rendus à mon débiteur et non à moi ? Est-ce légal et si ça l'est, faut-il le stipuler dans un quelconque contrat à signer ? Merci pour les futures réponses :)